

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
02/5/25
DOSSIER N°6121**

**CONTRAT DE CHALEUR RENOUEVABLE THERMIQUE -
PROGRAMMATION DES PROJETS**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONTRAT DE CHALEUR RENOUEVABLE THERMIQUE -
PROGRAMMATION DES PROJETS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2022-12/4/34 du 16 décembre 2022 relative à la candidature auprès de l'Agence de Transition Écologique (ADEME) pour un Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Creuse,
VU la convention de mandat n° 21NAD1269 du 08/06/2023 confiant le paiement des dépenses de l'ADEME*

au Département de la Creuse concernant le contrat de chaleur renouvelable territorial,
VU la convention de financement n°21NAD1063 du 08/06/2023 entre l'ADEME et Département de la Creuse concernant le Contrat d'objectifs (animation) dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial - Période 01/11/2022 au 31/10/2025,
VU le procès-verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME de la commission des aides du 18/12/2023,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-02/5/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes, validées par l'ADEME en commission d'attribution des aides du 18 décembre 2023 pour un montant total de **33 408,90 €** (Cf. procès-verbal de la dite-commission annexé à la présente délibération) :

- **15 120,00 €** pour un projet de chaudière biomasse pour la commune de Saint Victor en Marche ;
- **2 793,00 €** pour une étude de faisabilité géothermie et biomasse pour la commune de Vareilles ;
- **2 032,24 €** pour une étude de faisabilité biomasse pour la commune de Savennes ;
- **4 972,80 €** pour une étude de faisabilité pour la commune de Le Grand Bourg ;
- **2 859,36 €** pour une étude de faisabilité pour la commune de Croze ;
- **2 208,50 €** pour une étude de faisabilité pour la commune de Saint Pardoux Morterolles ;
- **1 617,00 €** pour une étude de faisabilité pour la commune de Saint Dizier Masbaraud ;
- **1 806,00 €** pour une étude de faisabilité pour la commune de Montaigut Le Blanc.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 4581 Article 45811 Fonction 78.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET